RAPPORT DE CORRECTION

LATIN DEUXIÈME LANGUE

BANQUE ELVi

CONCOURS 2020

SOMMAIRE

le sujet	2
Barème/Attentes du jury	2
Remarques de correction	3
Conseils aux futurs candidats	5
Proposition de traduction	5

Le sujet

Après avoir composé en 2019 en version latine sur un texte extrait de la Vie d'Agricola de Tacite (Vie d'Agricola, 46), texte en lien avec le thème de 2019, les candidats ont, pour l'écrit du concours 2020, composé en version latine sur un texte, en adéquation avec le thème de l'année, intitulé « Valère Maxime donne plusieurs courts récits qui illustrent l'importance du respect dû aux auspices. », qui était emprunté aux Faits et dits mémorables de Valère Maxime (I, 4).

Le texte, qui comprenait 136 mots, était d'un format équivalent à celui du texte de l'année dernière.

Barème/Attentes du jury

La correction des copies reposait sur les modalités suivantes : pour chacune des phrases de la version, toutes les copies ont été successivement corrigées ; puis chaque copie a fait l'objet d'un examen individuel portant sur l'ensemble du texte.

Le barème permettait de relever différentes fautes dont voici une liste qui, sans être exhaustive, entend être détaillée : non-sens ; contresens ; contresens faisant non-sens ; structure faisant contresens ; contresens de construction ; faux sens faisant contresens ; mode ; temps ; faux sens ; mal dit ; inexactitude ; mal dit faisant faux sens ; inexactitude faisant faux sens ; très mal dit faisant faux sens.

A cette liste on doit joindre celle des fautes de français (syntaxe, morphologie verbale, morphologie nominale, accord sujet-verbe, fautes d'orthographe, problèmes de registre ou de style).

Lorsque le texte n'a pas été traduit en entier, des points supplémentaires ont été retirés pour les passages non-traduits.

Si les fautes de français étaient cumulables avec les erreurs d'interprétation de tel ou tel passage, même lorsque le passage en question était affecté d'une pénalité forfaitaire, les traductions particulièrement réussies de tel ou tel passage ont pu être distinguées par l'octroi d'une bonification (AB, B ou TB) qui compensait alors, selon le cas, tel ou tel point moins réussi.

Grâce à ce principe de compensation, plusieurs copies présentant quelques erreurs ont pu cependant recevoir une note de 20 sur 20.

Remarques de correction

L'épreuve, comme il se doit pour une épreuve de concours, a été discriminante et a permis de nettement hiérarchiser les 152 copies, qui se répartissent sur la quasi- totalité de l'échelle des notes, puisque les notes vont de 0,5 sur 20 à 20 sur 20.

Les candidats ont été peu nombreux à ne pouvoir traduire l'intégralité de la version, signe manifeste d'une bonne gestion du volume horaire imparti à l'épreuve. Seule une copie blanche a été rendue.

De trop nombreuses copies, cependant, présentent des fautes de français qui leur portent préjudice : la règle de l'accord du participe passé n'est pas maîtrisée, l'indicatif passé simple actif semble ne plus être connu, et les confusions entre verbes du premier groupe, verbes du deuxième groupe, verbes du troisième groupe ont été fréquentes lorsqu'il s'agissait de proposer la forme correcte d'un verbe à la troisième personne du singulier de l'indicatif passé simple actif.

De nombreuses copies présentent de réels défauts de méthode : le texte n'est souvent pas construit ; les mots sont parfois traduits après avoir été extraits çà et là sans qu'il soit tenu compte ni de la ponctuation ni de la construction de la phrase latine. Plusieurs candidats n'ont pas respecté les phrases latines, coupant une phrase en plusieurs ou, ce qui est pire, faisant une phrase unique à partir de deux phrases latines.

Rappelons également que les prénoms latins doivent être développés et traduit dans une traduction : P. doit être traduit par Publius ; Ti. par Tibérius.

Les candidats doivent avoir un minimum de connaissances en histoire ou en civilisation. Le « grand pontife » ou les « guerres puniques » ne doivent pas choquer les traducteurs. P. Claudius ne peut donc être « l'empereur Claude », durant la première guerre punique », comme nous avons pu le lire.

Relevons ici, sans prétendre offrir un bilan exhaustif, les éléments qui ont posé problème et qui permettent de comprendre le texte.

Dans la première phrase, le sujet était L. Tarquinius rex. Centuriis est un datif, COI de adiicere. Equitum est un génitif, qui complète centuriis. La relative introduite par quas complète centuriis. Le sujet est complété par cupiens et offensus. Possetne fieri est la complétive d'interrogauit.

Dans la seconde phrase, il faut suivre l'ordre du texte. On peut d'abord traduire l'ablatif absolu Eo posse fieri dicente. Eo, sujet de l'ablatif absolu, renvoie à Attus ; ce n'est pas le sujet de iussit, qui est L. Tarquinius. Cet ablatif absolu contient lui-même un autre ablatif

absolu augurio capto. Les deux ablatifs absolus ne sont pas sur le même plan. La troisième phrase ne présentait pas de réelle difficulté.

Dans la quatrième phrase, res nouas pouvait être traduit par « révolution ». Il convenait de construire séparément auspicia, objet de petiit et les deux compléments circonstanciels : le locatif domi, traduit par « à la maison » ou « chez lui », et prima luce.

Dans la cinquième phrase, ianua est un ablatif (et doit être traduit seulement par « porte », le sujet est Ti. Gracchus sous-entendu, complété par egressus. La construction ita… ut n'a souvent pas été comprise. Ei est un datif renvoyant à digitus, qui devait être traduit ici par orteil ou doigt de pieds et non simplement doigt. Le datif d'intérêt peut être traduit par le possessif.

Dans la sixième phrase, il convenait de traduire sur le même plan decussam et propulerunt. Le latin est plus dense que le français.

Dans la septième phrase, omnibus de l'ablatif absolu a souvent été omis. Il convenait ensuite de prendre les propositions l'une après l'autre dans l'ordre Après l'ablatif absolu, on trouve une apposition introduite par decussus, qui renvoie à Ti. Gracchus, sujet sous-entendu de la principale dont le verbe est procubuit. Decussus est complété par l'ablatif de lieu, Capitolio, et le complément d'agent a Scipione Nasica pontifice maximo. Pontifex maximus doit être traduit par le grand pontife. Puis le verbe est complété par le participe ictus, lui-même complété par le groupe nominal dont le noyau est à l'ablatif, fragmento subsellii.

Dans la huitième et dernière phrase, bello punico primo forme un tout. Uellet, petiisset et nuntiasset sont coordonnés et sont introduits par cum. Ils doivent être traduits sur le même plan. Non exire cauea pullos est la proposition infinitive qui complète nuntiasset. Pullos en est le sujet. Exire est un présent, il ne doit pas être traduit par un futur. À la fin du texte, bibant est un subjonctif. Esse était le seul réel « piège » du texte, il ne s'agit pas de l'infinitif de sum, mais d'edo, « manger ». Si on traduit pullos par « poules », il fallait traduire la suite par : « puisqu'elles ne veulent pas manger, qu'elles boivent » ; à l'inverse, si on traduit par « les poulets », il faut traduire la suite ainsi : « puisqu'ils ne veulent pas manger, qu'ils boivent ».

Tout en constatant que le niveau des candidats en latin, cette session, semblait hétérogène, le correcteur a toutefois eu le plaisir, cette année encore, de lire de belles propositions de traductions qui montraient une maîtrise solide des subtilités grammaticales de la langue latine, et une maîtrise non moins solide de la langue française. Le texte était certes difficile, mais était faisable, si le candidat s'attachait à construire le texte avec rigueur. Très souvent les difficultés du texte disparaissaient, si on analysait la construction.

Conseils aux futurs candidats

Une épreuve de version latine se prépare tout au long de l'année : les futurs candidats devraient lire régulièrement des textes en édition bilingue et revoir fréquemment tous les chapitres d'une grammaire latine, afin de maîtriser morphologie verbale, morphologie nominale et syntaxe, sans oublier de vérifier leurs connaissances en grammaire française.

Il peut également être utile d'avoir des notions d'histoire de la littérature latine et d'histoire ancienne. En outre, il convient de construire le texte latin (repérage des verbes, des conjonctions de subordination, de coordination, etc.) avant même de commencer à chercher dans le dictionnaire.

Proposition de traduction

Le roi Lucius Tarquin, qui souhaitait ajouter de nouvelles centuries de chevaliers aux centuries créées par Romulus après qu'il eut pris les auspices, alors que l'augure Attus Navius s'y opposait, lui demanda, offensé si l'on pouvait faire ce à quoi il pensait en lui-même. Comme Attus lui dit que cela était possible après avoir pris les augures, Tarquin lui ordonna de partager un caillou avec un rasoir. Après qu'on le lui eut apporté, Attus, accomplissant un acte incroyable, fit éclater aux yeux du roi le pouvoir de sa fonction. Tibérius Gracchus, alors qu'il se hâtait de faire une révolution, consulta les auspices dans sa maison au petit jour ; leur réponse fut extrêmement défavorable. En effet, étant sorti de chez lui par la porte, il se heurta le pied assez rudement pour se luxer un orteil. Ensuite trois corbeaux, croassant à sa rencontre, détachèrent un morceau de tuile et le firent tomber devant lui. Ayant méprisé tous ces présages, chassé du Capitole par le grand pontife Scipion Nasica, il tomba, frappé d'un fragment de banquette. Durant la première guerre punique, Publius Claudius, alors qu'il se disposait à livrer un combat naval et avait demandé, selon l'ancien usage, qu'on prît les auspices et alors que le pullaire annonça que les poulets sacrés ne sortaient pas de leur cage, il ordonna de les jeter à la mer en disant : "Puisqu'ils ne veulent pas manger, qu'ils boivent."